



Conseil économique et social

Distr. générale
3 mars 2014
Français
Original : anglais

Instance permanente sur les questions autochtones

Treizième session

New York, 12-23 mai 2014

Point 8 de l'ordre du jour provisoire*

Dialogue général avec les fonds et organismes des Nations Unies

Rapport de la réunion du Groupe d'appui interorganisations sur les questions concernant les peuples autochtones

Note du secrétariat

Ce document contient le rapport de la réunion annuelle du Groupe d'appui interorganisations sur les questions concernant les peuples autochtones, tenue à New York, États-Unis d'Amérique, les 22 et 23 octobre 2013. Cette réunion était organisée par le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), conformément au mandat du Groupe d'appui et au principe d'une présidence tournante annuelle établi en 2002.

Le Groupe d'appui interorganisations s'est penché notamment sur des questions clés relatives aux travaux préparatoires de la Conférence mondiale sur les populations autochtones (septembre 2014) et les étapes clés de la formulation du programme de développement pour l'après-2015 et des objectifs de développement durable. La réunion annuelle a servi de tremplin pour parvenir un accord sur un cadre cohérent pour la préparation de documents techniques destinés à devenir des documents d'information pour la Conférence mondiale, de même que pour le processus du Programme de développement pour l'après-2015.

* E/C.19/2014/1.



I. Contexte

1. En qualité de Groupe d'appui interorganisations pour 2013-2014, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) a organisé la réunion annuelle du Groupe d'appui en 2013. Le Fonds présidera le Groupe d'appui interorganisations jusqu'à la fin de la treizième session de l'Instance permanente des Nations Unies sur les questions autochtones, pour ensuite céder ce rôle au Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme.

A. Participation

2. Les coordonnateurs des questions relatives aux peuples autochtones de plus de 15 organismes internationaux, M. Paul Kanyinke Sena, Président de l'Instance permanente, ainsi que M. Alvaro Esteban Pop et M^{me} Mirna Cunningham, membres de l'Instance permanente, ont participé à la réunion. Parmi les invités spéciaux se trouvaient M. Jorge Montaña y Martínez, Ambassadeur et Représentant permanent du Mexique auprès de l'Organisation des Nations Unies, M. John Henriksen, Ambassadeur et Représentant international du Parlement sâme de Norvège, et M^{me} Florina Lopez, Coprésidente du Groupe de coordination mondiale de la Conférence mondiale sur les populations autochtones de 2014. La liste des participants figure à l'annexe I.

3. Conformément à la pratique établie des réunions précédentes du Groupe d'appui interorganisations, les participants sont convenus que le représentant de l'organisme hôte (M^{me} Beatrice Duncan, de l'UNICEF) et le Chef du secrétariat de l'Instance permanente (M^{me} Chandra Roy-Henriksen), assumeront la coprésidence de la réunion. La réunion a adopté son ordre du jour provisoire.

B. Ouverture de la séance

4. M^{me} Anju Malhotra, Conseillère principale pour les droits et l'égalité entre les sexes de l'UNICEF, a ouvert la séance. Dans son exposé, constatant que la Conférence mondiale sur les populations autochtones approchait à grands pas et que le programme pour l'après-2015 était toujours ouvert aux suggestions, elle a estimé que le Groupe d'appui interorganisations avait de bonnes chances de redresser les inégalités dans un grand nombre de secteurs. Elle a engagé vivement les membres du Groupe d'appui interorganisations à identifier un certain nombre de priorités pour les travaux du groupe, ainsi que des messages clefs, et les a exhortés à garder les droits des enfants et des adolescents autochtones au premier plan des débats.

5. Le Président de l'Instance permanente a félicité l'UNICEF de son travail au nom des enfants, des adolescents et des jeunes et a reconnu le rôle fondamental du Groupe d'appui interorganisations en matière de soutien à la mise en œuvre de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones. Il a exhorté les organismes qui n'y participaient pas encore, à devenir des membres actifs du Groupe d'appui interorganisations. Les organismes participants ont remercié l'UNICEF d'avoir organisé la réunion et développé un programme stratégique pour l'occasion.

6. M. Alvaro Pop a noté les progrès réalisés aux plans régional et mondial pendant les trois années où il a été chargé, à l'Instance permanente, des enfants et

des jeunes autochtones. C'est ainsi que le rapport du Secrétaire général sur l'état de la Convention relative aux droits de l'enfant, publié en 2012, mettait l'accent sur les droits des enfants autochtones et les formes extrêmes de préjugés et de discrimination auxquelles sont confrontées en particulier les filles. La version de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones facile à comprendre pour des adolescents a été mise au point par l'UNICEF, en collaboration avec le secrétariat de l'Instance permanente et le Global Indigenous Youth Caucus (Centre mondial de la jeunesse autochtone). D'autres études comme « Breaking the Silence on Violence against Indigenous Children » (Briser le silence sur la violence à l'égard des enfants autochtones), réalisées par l'UNICEF, l'Organisation internationale du Travail (OIT), le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général sur la violence à l'encontre des enfants, à laquelle s'ajoute une analyse de la situation des enfants autochtones en Amérique centrale avec le soutien du Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes de l'UNICEF, constituent d'excellentes réponses à l'appel lancé par l'Instance permanente aux organismes et aux fonds pour qu'ils contribuent à une analyse détaillée de la situation des enfants autochtones.

7. Le Président sortant du Groupe de soutien, M. John Scott, qui appartient au secrétariat de la Convention sur la diversité biologique, a remercié le Conseiller principal de l'UNICEF de sa participation à la réunion, en notant que le soutien de haut niveau fourni par les organismes des Nations Unies est critique pour les travaux du groupe en matière de promotion des droits des peuples autochtones. Il a noté l'importance de la Convention sur la diversité biologique pour les peuples autochtones et insisté sur le fait que les connaissances traditionnelles devraient notamment faire l'objet de protection, de préservation et de promotion, compte tenu de leur contribution de plus en plus reconnue en matière de conservation et d'utilisation durable de la diversité biologique.

8. M^{me} Daniela Bas, Directrice de la Division des politiques sociales et du développement social du Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies (DAES), a exprimé sa satisfaction et son appui à l'égard des travaux du Groupe d'appui interorganisations.

II. Préparation du Groupe d'appui interorganisations en vue de la Conférence mondiale sur les populations autochtones en septembre 2014

9. Dans la foulée de la réunion annuelle de 2012 du Groupe d'appui interorganisations, l'objectif principal de la réunion consistait à définir les contributions stratégiques du Groupe à la Conférence mondiale sur les populations autochtones, y compris les réflexions sur le programme pour l'après-2015 et les objectifs du développement durable.

10. Le secrétariat de l'Instance permanente a partagé un calendrier des réunions et des consultations à venir qui contribueront au processus préparatoire de la Conférence mondiale sur les populations autochtones, dans le cadre de laquelle l'Instance permanente a un rôle direct ou indirect à jouer. Plusieurs autres réunions ont été mentionnées par les participants. Celles-ci ont été compilées (voir annexe II) et la liste sera actualisée régulièrement dans le cours des préparatifs de la

Conférence mondiale sur les populations autochtones selon les contributions de toutes les institutions.

11. Soucieux de fournir des contributions significatives à la Conférence mondiale, le Groupe d'appui interorganisations avait auparavant décidé de produire un ensemble de documents thématiques établis en collaboration afin qu'ils servent de documentation de base et d'analyse sur les enjeux clés. Ces documents jetteront également les bases de l'élaboration et du partage de messages stratégiques communs et d'exemples de pratique exemplaire dans le cours des travaux préparatoires de la Conférence.

12. La présentation et la discussion des projets de documents thématiques étaient, par conséquent, les objectifs clés de la réunion. Les sept thèmes et leurs organismes maîtres d'œuvre respectifs, entre parenthèses, sont :

a) Protection des enfants contre la violence, l'exploitation et la maltraitance (UNICEF et Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation de la femme, ONU-Femmes);

b) Participation, gouvernance et droits de l'homme [Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)];

c) Éducation [Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)];

d) Santé [Organisation panaméricaine de la santé/Organisation mondiale de la santé (OPS/OMS)];

e) Les autochtones souffrant de handicaps (DAES – Secrétariat de la Convention (des Nations Unies) sur les droits des personnes handicapées);

f) Accès aux services de santé en matière de santé procréative, y compris la prévention et le traitement du VIH/sida [Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP)];

g) Droits fonciers, sécurité alimentaire, environnement et changements climatiques [Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)].

13. Deux documents supplémentaires ont été proposés : le premier, dont le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme est l'organisme maître d'œuvre, qui porte sur le droit à la participation des peuples autochtones, a été accepté, permettant ainsi au document sur la participation, la gouvernance et les droits de l'homme de mettre l'accent sur la gouvernance. Le second, dont ONU-Femmes est l'organisme maître d'œuvre, qui porte sur l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes, a été suggéré.

14. Tout au long des discussions sur les documents thématiques actuels et à venir, l'importance des messages clés du Groupe d'appui interorganisations a été mentionnée à maintes reprises. Les participants ont donc décidé que les messages clés seraient élaborés autour des quatre thèmes de l'inégalité, de la gouvernance, de l'égalité des sexes et de l'approche du développement axée sur les droits de l'homme, car ils sont intimement liés à la Conférence mondiale sur les populations autochtones et au programme de développement pour l'après-2015.

15. L'absence de plusieurs organismes du Groupe d'appui a été constatée et assimilée à un problème soulevé lors des réunions précédentes du Groupe d'appui interorganisations. Les participants ont demandé au secrétariat de l'Instance permanente de soutenir le renforcement de la composition du Groupe d'appui interorganisations en attirant de nouveaux membres dont les travaux sont pertinents pour les peuples autochtones, de même qu'en mobilisant les autres afin qu'ils jouent un rôle plus actif.

16. Le secrétariat de l'Instance permanente a présenté la résolution 66/296 du 12 octobre 2012 de l'Assemblée générale sur les modalités d'organisation de la Conférence mondiale (également connue sous le nom de résolution concernant les modalités)¹. Celle-ci avait pour but d'aider le Groupe d'appui interorganisations à mieux évaluer son rôle dans le cadre de la Conférence mondiale sur les populations autochtones et ses préparatifs. Les membres du Groupe d'appui interorganisations ont été priés d'envisager la possibilité d'appuyer la participation des peuples autochtones, en particulier les femmes et les jeunes, et de promouvoir l'aboutissement positif de la Conférence mondiale sur les populations autochtones.

17. Un groupe d'invités distingués ont fait un exposé sur la Conférence mondiale sur les populations autochtones. Parmi ces invités figuraient les deux cofacilitateurs de la résolution concernant les modalités, l'Ambassadeur Jorge Montaña y Martínez et M. John Henriksen, ainsi que M^{me} Florina Lopez.

18. M^{me} Mirna Cunningham, membre de l'Instance permanente, a indiqué que l'Assemblée générale de l'ONU a décidé, en décembre 2010, d'organiser, pendant sa soixante-neuvième session en 2014, une réunion de haut niveau, à savoir la Conférence mondiale sur les populations autochtones. Les préparatifs ont commencé en 2011 avec la création d'un groupe de coordination mondiale, à la suite d'une réunion tenue à Copenhague en janvier de la même année. Par la suite, plusieurs réunions régionales et nationales se sont tenues, dont les résultats ont été intégrés au document final de la Conférence préparatoire mondiale autochtone qui s'est déroulée à Alta (Norvège) du 10 au 12 juin 2013 en prévision de la Conférence mondiale sur les peuples autochtones.

19. Le document final d'Alta définit quatre thèmes généraux qui doivent être examinés par la Conférence mondiale sur les populations autochtones : a) terres, territoires, ressources, océans et eaux des peuples autochtones; b) action du système des Nations Unies pour l'exercice effectif des droits des peuples autochtones; c) exercice effectif des droits des peuples autochtones; et d) priorités des peuples autochtones en matière de développement sous réserve de leur consentement préalable, libre et éclairé. M^{me} Cunningham souligne le fait que la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes des Nations Unies (CEPALC) a apporté une importante contribution à la Conférence mondiale sur les populations autochtones sous la forme d'une étude sur la situation des peuples autochtones en Amérique latine et dans les Caraïbes. Elle a noté la généreuse contribution de la Fondation Ford pour le soutien de la participation des peuples autochtones aux réunions préparatoires et à la Conférence mondiale sur les populations autochtones, de même que le rôle de chef de file joué par le Gouvernement mexicain dans le cadre de la Conférence mondiale sur les populations autochtones, notamment sous la forme d'un groupe d'Amis de la Conférence mondiale. En général,

¹ Disponible à l'adresse : http://www.un.org/fr/ga/search/view_doc.asp?symbol=%20A/RES/66/296.

M^{me} Cunningham a noté que la Conférence mondiale fournit une occasion d'examiner les initiatives prises jusqu'à maintenant par les institutions des Nations Unies et les gouvernements afin de soutenir la mise en œuvre de la deuxième Décennie internationale des peuples autochtones, ainsi que de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones. Elle a également insisté sur la nécessité d'une stratégie énergique de vulgarisation et de communication afin d'assurer la haute visibilité de la Conférence à l'extérieur du système des Nations Unies.

20. L'Ambassadeur Montaña a commencé par rappeler la planification tout aussi intensive du Sommet mondial pour les enfants de 1990 et a insisté sur le fait qu'il était important que les résultats de la Conférence mondiale sur les populations autochtones soient centrés sur la mise en œuvre plutôt que sur les engagements. Il a souligné l'engagement ferme pris publiquement par le Gouvernement mexicain et le Secrétaire général de l'ONU d'assurer le succès de la Conférence. La prochaine réunion préparatoire se tiendra à Mexico, au Musée national d'anthropologie, du 2 au 4 avril 2014. Il a exprimé sa gratitude à la CEPALC pour l'assistance technique qu'elle a fournie pour la réunion et a noté que la coopération de commissions semblables dans d'autres régions pourrait également être utile.

21. M. John Henriksen a déclaré que les règles et procédures générales de l'Assemblée générale de l'ONU rendent plus difficile d'assurer la large participation des peuples autochtones à tous les aspects de la Conférence mondiale sur les populations autochtones. Cependant, un certain nombre de gouvernements ont appuyé une souplesse accrue des procédures, de façon à permettre la plus grande participation possible des peuples autochtones à la Conférence. Il reste cependant d'importants problèmes à résoudre, notamment nommer des cofacilitateurs du document final de la Conférence mondiale sur les populations autochtones, décider des thèmes des tables rondes et du groupe de discussion interactif, choisir les coprésidents de ces sessions, identifier les représentants d'organisations autochtones devant prendre la parole dans le cadre de ces sessions et concevoir une cérémonie d'ouverture de la Conférence mondiale sur les populations autochtones à laquelle participeraient les peuples autochtones. Il a insisté sur le fait que le document final de la Conférence mondiale sur les populations autochtones sera concis et axé sur l'action et qu'il visera à combler « l'écart énorme entre les droits reconnus à l'échelle internationale et la réalité sur le terrain ». Il a engagé les membres du Groupe d'appui interorganisations à explorer les possibilités concernant l'organisation d'activités individuelles ou conjointes pendant la Conférence mondiale sur les populations autochtones.

22. M^{me} Florina López a résumé le parcours difficile ayant abouti au document final d'Alta. Elle a souligné l'importance de l'intervention des organismes pendant les derniers mois de consultation en vue de la Conférence mondiale sur les populations autochtones. Elle a rappelé que les quatre thèmes prioritaires du document final d'Alta devaient servir de base aux priorités et aux résultats de la Conférence mondiale sur les populations autochtones, en soulignant l'importance du soutien actif des membres du Groupe d'appui interorganisations.

23. Compte tenu du fait que les organismes individuels possèdent leurs propres mandats et des bureaucraties complexes et du besoin d'assurer une participation de haut niveau des organismes des Nations Unies, les membres du Groupe d'appui interorganisations ont insisté sur la nécessité d'une décision rapide sur les thèmes

des tables rondes et des réunions-débats interactives. Cela permettrait aux membres du Groupe d'appui interorganisations et à leurs chefs de secrétariat de décider de la meilleure façon de participer (ensemble ou individuellement).

24. La Banque mondiale a indiqué qu'elle mettait à jour actuellement ses politiques environnementales et sociales, y compris sa politique sur les peuples autochtones. À cette fin, un dialogue mondial a été entamé. Des consultations sont déjà en cours en Fédération de Russie et d'autres seront bientôt tenues en Asie du Sud-Est et en République populaire de Chine. La Banque mondiale prépare en ce moment des études de cas en vue de la tenue de la Conférence mondiale sur les populations autochtones concernant : a) les droits fonciers et la gestion des terres; b) le développement économique et la durabilité; c) le renforcement du gouvernement et des institutions; et d) les politiques publiques.

25. Le Fonds international de développement agricole (FIDA) a noté qu'il a pris très au sérieux l'appel au soutien de la Conférence mondiale sur les populations autochtones, comme le démontre une subvention de près d'un million de dollars versée au titre de la participation des peuples autochtones pendant et après la Conférence. Le FIDA s'est félicité du document final d'Alta et a annoncé qu'il était prêt à participer à la Conférence au plus haut niveau. D'autres organismes ont salué et applaudi les efforts exceptionnels du FIDA.

26. Confirmant les observations antérieures, les invités ont partagé un certain nombre de messages clefs, notamment le fait que les organismes des Nations Unies et le Groupe d'appui interorganisations dans son ensemble devraient discuter activement de la Conférence mondiale sur les populations autochtones avec les États Membres et définir leurs propres niveaux de soutien. Les thèmes des tables rondes et des groupes de discussions interactifs devraient être définis au cours des prochains mois. De même, les organismes pourraient souhaiter participer à l'audience interactive officielle qui doit se tenir au plus tard en juin 2014, de même qu'aux consultations officielles sur le document final de la Conférence mondiale sur les populations autochtones. Les organismes ne devraient pas attendre que leur rôle soit défini, mais plutôt adopter une approche proactive. Les membres du Groupe d'appui interorganisations ont été appelés à plaider au sein de leurs organismes pour un examen visant à déterminer comment leurs programmes organisationnels soutiennent la mise en œuvre de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, en tenant compte des initiatives axées sur la deuxième Décennie internationale des peuples autochtones et des connexions avec le programme pour l'après-2015. Les invités ont noté que, dans le cadre de la Conférence mondiale sur les populations autochtones, les chefs de secrétariat devraient être en mesure d'annoncer comment leurs organismes comptent renforcer leurs efforts de soutien aux États Membres en vue de la réalisation des droits des peuples autochtones et de la mise en œuvre de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones. Les invités ont insisté sur le fait que les organismes ne devraient pas attendre des approches au plus haut niveau. Un défi a été lancé aux organismes pour qu'ils recrutent quatre ou cinq personnes de notoriété mondiale en tant qu'ambassadeurs de bonne volonté pour la Conférence mondiale sur les populations autochtones.

27. Les invités ont souligné que la résolution concernant les modalités affirme la nécessité d'une participation inclusive à la Conférence mondiale sur les populations autochtones, y compris les femmes, les jeunes et les personnes handicapées. Tous

ceux qui sont étroitement associés aux préparatifs s'entendent pour dire que la participation régionale devrait être équitable. Les coprésidents des tables rondes et des discussions interactives présenteront par écrit un résumé de la procédure, qui devrait avoir un statut officiel. Ils ont convenu que le Groupe de coordination mondiale et l'Instance permanente pourraient organiser une ou plusieurs rencontres avec les chefs de secrétariat des organismes pendant la treizième session de l'Instance permanente.

28. Le Groupe de coordination mondiale fait le point sur toutes les demandes présentées au fil des ans par les peuples autochtones au système et aux organismes des Nations Unies. Ainsi, un grand nombre de peuples autochtones et d'organisations qui les représentent sont d'avis que certains organismes des Nations Unies n'ont pas mis en place les mécanismes nécessaires à la participation effective des peuples autochtones à leurs travaux.

29. M^{me} Mirna Cunningham a porté à l'attention des participants la prochaine Conférence mondiale des femmes autochtones, qui se tiendra à Lima (Pérou), du 28 au 30 octobre 2013, en notant que le document final de cette rencontre intégrerait des éléments du document final d'Alta, des propositions relatives au développement après 2015 et du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement.

30. Le FIDA a noté que les organismes pourraient progresser en défendant la cause de la Conférence mondiale des femmes autochtones, même si les allocations budgétaires sont limitées. Ainsi, dans les mois précédant la Conférence, les déclarations des chefs de secrétariat des organismes pourraient inclure des références à la Conférence mondiale sur les populations autochtones. Les dirigeants autochtones pourraient également être invités à participer aux réunions des conseils d'administration des organismes des Nations Unies et le Groupe d'appui interorganisations pourrait participer en tant qu'organe à la réunion préparatoire qui se tiendra à Mexico en avril 2014 et aux réunions officielles qui doivent se tenir à New York au cours de l'année.

31. Les invités ont remercié le Groupe d'appui interorganisations de l'invitation à participer à la réunion et de l'occasion qui leur a été donnée de discuter avec les membres du Groupe. Ils ont insisté sur l'importance du processus en vue de la Conférence mondiale sur les populations autochtones et noté que ce n'est qu'un départ et non pas l'objectif ultime.

32. En tant que Président de la réunion, l'UNICEF a résumé plusieurs façons dont les organismes devraient participer, notamment la prise de décisions sur les thèmes et la manière à laquelle les chefs de secrétariat des organismes sont sollicités pour obtenir l'engagement de leurs organismes respectifs :

a) Élaborer des documents thématiques de fond comme autant de contributions techniques à la Conférence mondiale sur les populations autochtones et à ses processus connexes;

b) Faire en sorte que les documents thématiques soient intégrés à la documentation des réunions préparatoires de la Conférence mondiale sur les populations autochtones;

c) Concevoir des messages clefs sur l'inégalité, la gouvernance, l'égalité des sexes, l'approche du développement axée sur les droits de l'homme et faire en sorte qu'ils soient diffusés dans tous les organismes;

d) Participer aux consultations officieuses, aux audiences interactives et aux tables rondes. Ultérieurement, le Groupe d'appui interorganisations déterminera celui des chefs de secrétariat qui serait le mieux placé pour faire une déclaration à la Conférence mondiale au nom du Groupe d'appui interorganisations;

e) Organiser une ou plusieurs activités parallèles, y compris à l'extérieur du Secrétariat de l'ONU. Faire en sorte que chaque organisme fasse un bilan interne de son soutien à la mise en œuvre de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, y compris des projets planifiés pour l'après-Conférence mondiale;

f) Soutenir les peuples autochtones et leurs problèmes dans les réunions bilatérales et multilatérales, y compris pendant les négociations sur les projets de résolution (par exemple, pendant l'Assemblée générale) et sur le document final;

g) Fournir les fonds nécessaires pour soutenir la participation des peuples autochtones dans le cadre des consultations préparatoires et de la Conférence elle-même. À cet égard, M^{me} Cunningham a noté que 10 fondations avaient formé une coalition en appui à la Conférence mondiale sur les populations autochtones.

33. Le Fonds international de développement agricole a demandé des échanges plus fréquents entre les membres du Groupe d'appui interorganisations, étant donné que la prochaine grande réunion du groupe se tiendra en mai 2014 et que bien des choses peuvent se passer d'ici là. L'UNICEF a accepté d'organiser des téléconférences bimestrielles qui constitueront un canal provisoire minimum pour l'échange d'information.

34. Le secrétariat de l'Instance permanente a rappelé que, dans le cadre de la téléconférence précédente des coordonnateurs du Groupe d'appui interorganisations, la création d'une équipe spéciale des communications avait été proposée. Le Département de l'information de l'ONU a expliqué que, pour attirer l'attention, les questions autochtones rivalisent avec bien d'autres enjeux. Il est d'une importance capitale que la Conférence mondiale sur les populations autochtones puisse compter sur une stratégie de communication dynamique, fondée sur des messages homogènes et des porte-parole hors pair. À cet égard, le Département de l'information communiquera avec les médias et les fonctionnaires des relations extérieures de chaque organisme dans les prochains mois afin d'examiner les possibilités de collaboration pour adopter une approche commune en matière de communications en vue de la Conférence mondiale sur les populations autochtones.

35. Le Chef du secrétariat de l'Instance permanente sur les questions autochtones a noté que, compte tenu des contraintes budgétaires, la treizième session du Groupe d'appui interorganisations sur les questions concernant les peuples autochtones, qui se tiendra sous peu, ne présentera que 10 rapports officiels. Tous les autres rapports et documents seront diffusés sous forme électronique sur le site Web de l'Instance permanente, dans la langue originale seulement.

III. Exposés sur les études récentes

36. Anthroscap, un cabinet de consultants établi au Royaume-Uni et engagé par les bureaux extérieurs de l'UNICEF, du FNUAP et du PNUD en République du Congo, a présenté les résultats d'une étude menée récemment dans ce pays, intitulée « Indigenous Peoples Institutions, Values and Practices: Lessons for the Implementation of Indigenous Children's and Women's Rights ». L'étude examine les relations intraethniques, la santé maternelle et infantile, la justice, les droits économiques, l'éducation, la violence et les rapports avec les étrangers de trois groupes : les Mbendjele, les Tswa et les Bongo. La conclusion principale de l'étude démontre que ces groupes autochtones font face à une discrimination profondément enracinée à tous les échelons et dans tous les secteurs. L'équipe a présenté un ensemble d'orientations et de recommandations prioritaires au Groupe d'appui interorganisations. L'UNICEF a noté que les termes du mandat de cette étude sont à la disposition de tout organisme souhaitant entreprendre une recherche semblable. Anthroscap a déclaré que les méthodes d'enquête utilisées pourraient être adaptées et utilisées partout dans le monde.

37. L'Organisation panaméricaine de la santé (OPS) a présenté un exposé sur la santé des peuples autochtones en Amérique latine et noté l'absence de données disponibles sur les indicateurs de santé pour la région, de même que l'accès limité aux services sanitaires disponibles et leur faible taux d'utilisation. Elle a fait observer que des études coordonnées sur des problèmes précis liés à la santé sont nécessaires pour répondre à un certain nombre de préoccupations critiques au sujet de la santé des peuples autochtones, y compris les maladies négligées. De plus, il faudrait tenir compte des peuples autochtones vivant dans des conditions de grande vulnérabilité. À cet égard, l'OPS et l'OMS ont spécialement fait état des enfants vivant en prison avec leurs parents, de même que des enfants non enregistrés. L'OPS est déterminée à promouvoir le programme de santé des peuples autochtones et elle est en train d'élaborer une stratégie sur la diversité culturelle, en consultation avec divers organismes de l'ONU, des parties prenantes clés et des experts.

IV. Examen du mandat du Groupe d'appui interorganisations

38. Le secrétariat de la Convention sur la diversité biologique a présenté un mandat révisé pour le Groupe d'appui interorganisations, en expliquant chaque modification aux participants et en dégagant finalement un consensus sur une version révisée finale (le mandat révisé figure à l'annexe III).

V. Suivi de la douzième session du Groupe d'appui interorganisations sur les questions concernant les peuples autochtones, dont l'accent est mis sur l'Afrique

39. Au titre de ce point de l'ordre du jour, les organismes ont fait rapport sur les efforts déployés pour donner suite aux récentes recommandations du Groupe d'appui interorganisations sur les questions concernant les peuples autochtones,

notamment en Afrique, région sur laquelle était centrée la douzième session de l'Instance permanente².

40. Les participants ont décrit et exploré des possibilités d'action concertée des organismes sur la base d'initiatives déjà planifiées. La Convention sur la diversité biologique a noté que les fonds disponibles pour la formation des formateurs autochtones en Afrique étaient modestes et qu'elle avait l'intention d'organiser trois ateliers en 2014, tout en se félicitant de la participation des autres membres du Groupe d'appui interorganisations.

41. L'UNICEF a rappelé aux participants que le paragraphe 36 du rapport sur la douzième session de l'Instance permanente prie ONU-Femmes, l'UNICEF, le FNUAP, le PNUD et les autres entités de l'ONU de renforcer les capacités des femmes autochtones en Afrique. L'UNICEF a suggéré que deux ou trois pays soient sélectionnés, où deux organismes ou plus pourraient collaborer à la mise en œuvre de cette recommandation. L'UNICEF a déclaré qu'il avait pris note du paragraphe 37, qui porte sur l'éducation des enfants autochtones en Afrique, et qu'il discutera les possibilités de mettre en œuvre des programmes plus robustes dans cette région, en particulier dans le contexte des fillettes autochtones. L'UNICEF a également fait observer qu'un rapport interorganisations sur la situation des peuples autochtones en Afrique serait justifié, car il permettrait de mesurer les progrès réalisés au cours des dernières années.

42. Le Président du Groupe d'appui interorganisations sur les questions concernant les peuples autochtones, a insisté sur l'importance de la recommandation de l'Instance permanente relative aux industries extractives et autres projets de développement à grande échelle. Il a souligné la recommandation de l'Instance permanente selon laquelle les États africains doivent respecter la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, en particulier le droit des peuples autochtones au consentement préalable, libre et éclairé.

VI. Adoption du rapport et des recommandations et résultats

43. Les membres du Groupe d'appui interorganisations ont décidé d'adopter provisoirement les initiatives découlant de la réunion. Il a été convenu que le rapport de la réunion et les initiatives qu'il contient (voir annexe IV) seraient adoptés après de nouvelles consultations électroniques, avant d'être soumis à l'Instance permanente pour examen à sa treizième session qui se tiendra sous peu.

44. Les représentants du Secrétariat de l'Instance permanente sur les questions autochtones, du Groupe d'appui interorganisations sur les questions concernant les peuples autochtones et de l'UNICEF ont remercié tous les participants ayant pris part aux discussions riches et productives qui se sont déroulées pendant les deux jours de la réunion annuelle. M. Alvaro Pop a pris note des travaux des membres du Groupe d'appui interorganisations sur les documents thématiques et des progrès réalisés par l'Instance permanente visant à faire en sorte que les peuples autochtones soient visibles et présents dans le programme de développement pour l'après-2015.

² Le rapport est publié dans toutes les langues officielles de l'ONU et disponible à l'adresse : <http://daccess-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/N13/361/72/PDF/N1336172.pdf?OpenElement>.

Il a encouragé les membres à être proactifs pendant les mois précédant la Conférence mondiale sur les populations autochtones, en participant aux réunions préparatoires, aux audiences interactives et autres consultations, en particulier à l'échelle nationale. Il a exhorté tous les organismes à actualiser ou à élaborer une politique des peuples autochtones et encouragé les membres du Groupe d'appui interorganisations à multiplier les contacts avec les 10 membres nouvellement nommés du Groupe d'appui interorganisations sur les questions concernant les peuples autochtones. Le Président de l'Instance permanente a conclu en disant que les préparatifs de la Conférence mondiale sur les populations autochtones ont suscité beaucoup d'espoir chez les dirigeants autochtones et qu'ils devraient servir de catalyseur à de nouvelles initiatives.

Annexe I

Liste des participants

<i>Organisme/organisation</i>	<i>Nom</i>	<i>Titre</i>
Banque mondiale	M. Luis Felipe Duchicela	Conseiller pour les peuples autochtones
Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA)	M. Sushil Raj	Fonctionnaire chargé de l'assistance humanitaire
Coalition internationale pour l'accès à la terre	M ^{me} Annalisa Mauro	Secrétariat de la Coalition internationale pour l'accès à la terre
Département de l'information	M ^{me} Martina Volpe Donlon	Section de la Palestine, de la décolonisation et des droits de l'homme
Département des affaires économiques et sociales – Secrétariat de l'Instance permanente sur les questions autochtones	M ^{me} Chandra Roy-Henriksen	Chef
	M ^{me} Sonia Smallacombe	Secrétariat de l'Instance permanente sur les questions autochtones
	M. Broddi Sigurðarson	Secrétariat de l'Instance permanente sur les questions autochtones
	M. Arturo Requesens	Secrétariat de l'Instance permanente sur les questions autochtones
	M ^{me} Nilla Bernardi	Secrétariat de l'Instance permanente sur les questions autochtones
Département des affaires économiques et sociales – Secrétariat de la Convention relative aux droits des personnes handicapées	M. Martin Andersen	Secrétariat de l'Instance permanente sur les questions autochtones
	M ^{me} Carol Pollack	Spécialiste des questions sociales
FIDA	M ^{me} Antonella Cordone	Conseillère technique, Coordinatrice pour les questions autochtones et tribales
	M ^{me} Alba Prados Pascual	Interne, Bureau de liaison du FIDA pour l'Amérique du Nord
FNUAP	M. Alfonso Barragues	Conseiller technique, Droits de l'homme
Fonds autochtone	M ^{me} Amparo Morales	Coordinatrice des relations internationales
Groupe d'appui interorganisations sur les questions concernant les peuples autochtones	M. Paul Kanyinke Sena	Président
	M. Alvaro Pop	Vice-Président
	M ^{me} Mirna Cunningham	Membre
Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme	M ^{me} Samia Slimane	Spécialiste des droits de l'homme, Indigenous Peoples and Minorities Section

<i>Organisme/organisation</i>	<i>Nom</i>	<i>Titre</i>
OMPI	M ^{me} Lucinda Longcroft	Chef, Bureau de la coordination de l'OMPI, New York
	M. Rama Rao Sankurathripati	Conseiller principal, Bureau de la coordination de l'OMPI, New York
	M. Q'apaj Conde	Boursier autochtone de l'OMPI, Siège de l'OMPI, Genève, Suisse
OMS	M ^{me} Karen Sealey, M.D.	Conseillère spéciale OPS/OMS
	M ^{me} Sandra Del Pino	Spécialiste de la diversité culturelle
ONU-Femmes	Mme Marina Mancinelli	Spécialiste des politiques
	M ^{me} Babirye Brenda Bakwesegha	Analyste, Communication, plaidoyer et sensibilisation
PNUD	M ^{me} Shireen Said	Conseillère de direction, Droits de l'homme
	M ^{me} Sarah Rattray	Spécialiste de la gestion du savoir
	M ^{me} Laurence Klein	Analyste de programmes en matière de droits de l'homme
	M. Terence Hay-Edie	Programme de microfinancement du Fonds pour l'environnement mondial (FEM)
PNUE	M ^{me} Laetitia Zobel	Section des grands groupes et des groupes d'intérêts, Nairobi, Kenya
	M ^{me} Corli Pretorius	PNUE, Bureau de New York
Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique	M. John Scott	Administrateur des programmes relatifs aux connaissances, innovations et pratiques traditionnelles
UNESCO	M ^{me} Ana Persic	Spécialiste en sciences, UNESCO, New York
UNICEF	M ^{me} Anju Malhotra	Conseillère principale pour les droits et l'égalité entre les sexes
	M ^{me} Beatrice Duncan	Coordonnatrice chargée des questions autochtones
	M ^{me} Nicola Brandt	Spécialiste des droits de l'homme
Invités spéciaux		
Mission permanente du Mexique auprès de l'Organisation des Nations Unies	Ambassadeur Jorge Mario Montaña y Martinez	Représentant permanent auprès de l'Organisation des Nations Unies
Parlement sâme de Norvège	M. John Henriksen	Représentant international

<i>Organisme/organisation</i>	<i>Nom</i>	<i>Titre</i>
Groupe de coordination mondiale	M ^{me} Binota Moy Dhamai	
	M ^{me} Tracey Whare	
	M ^{me} Florina Lopez	Coprésidente
Département des affaires économiques et sociales	M ^{me} Daniela Bas	Directrice, Division des politiques sociales et du développement social

Autres participants

M^{me} Paula Claycomb, Rapporteuse

M^{me} Cassandra Smithies, interprète

M^{me} Ashley Thomas, stagiaire (UNICEF)

Annexe II

Cheminement en vue de la Conférence mondiale sur les populations autochtones

<i>Titre de la réunion</i>	<i>Date et lieu de la réunion</i>	<i>Entité organisatrice/coordonnatrice</i>
2013		
Conférence mondiale des femmes autochtones	28-30 octobre, Lima	
Refuge du Groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes de l'ONU	29-31 octobre, New York	
Groupe consultatif du Fonds pour l'environnement mondial	1 ^{er} -2 novembre	
Fonds pour l'environnement mondial	Décembre	
2014		
Workshop on best practices for policies for Indigenous Peoples	Janvier, Panama	Banque mondiale
Commission de la condition de la femme	10-21 mars (provisoire), New York	ONU-Femmes
Réunion préparatoire et thématique régionale en vue de la Conférence mondiale sur les populations autochtones	2-4 avril, Mexico	Gouvernement du Mexique
Conférence internationale sur la population et le développement	Avril	FNUAP
Treizième session de l'Instance permanente sur les questions autochtones	12-23 mai, New York	Groupe d'appui interorganisations sur les questions concernant les peuples autochtones
Auditions informelles interactives de la Conférence mondiale sur les populations autochtones	Fin juin, New York	Nations Unies
Première Assemblée des Nations Unies pour l'environnement	23-27 juin, Nairobi	PNUE
7 ^e Session du Mécanisme d'experts sur les droits des peuples autochtones	7-11 juillet	Mécanisme d'experts sur les droits des peuples autochtones
Célébration de la Journée internationale des peuples autochtones	9 août, à New York et dans le monde entier	Groupe d'appui interorganisations sur les questions concernant les peuples autochtones

<i>Titre de la réunion</i>	<i>Date et lieu de la réunion</i>	<i>Entité organisatrice/coordonnatrice</i>
Réunion plénière de haut niveau de la soixante-neuvième session de l'Assemblée générale (qui sera nommée Conférence mondiale sur les populations autochtones)	22-23 septembre (demi-journée le 23 septembre), New York	Assemblée générale
2015		
Aliments traditionnels		Convention sur la diversité biologique
Tierra Madre		FIDA

Annexe III

Mandat du Groupe d'appui interorganisations sur les questions autochtones

(Révisé et adopté le 23 octobre 2013 et achevé le 6 novembre 2013)

Objectif

1. Le Groupe d'appui interorganisations sur les questions autochtones (ci-après le Groupe d'appui interorganisations) est un mécanisme de coopération internationale sur les questions autochtones fonctionnant dans le cadre de l'Instance permanente des Nations Unies^a, de divers programmes et mécanismes et d'autres organes et entités intergouvernementaux sur les questions autochtones.

Composition du Groupe d'appui interorganisations

2. Le Groupe d'appui interorganisations se compose d'interlocuteurs ou de représentants tels qu'identifiés par les chefs des départements ou organisations intergouvernementales relevant du système international dont les travaux sont pertinents pour les peuples autochtones et les questions les concernant.

3. Ces représentants doivent avoir une connaissance et une expérience approfondies du système des Nations Unies et des activités concernant les questions autochtones au sein de leurs organisations.

4. Le fait d'être membre de ce groupe implique un engagement à participer régulièrement à ses travaux, y compris les réunions annuelles et, dans la mesure du possible, en marge des sessions annuelles du Groupe d'appui interorganisations sur les questions concernant les peuples autochtones, et à mettre en commun les informations en temps opportun afin de permettre et faciliter la coordination et la coopération.

5. Le Groupe d'appui interorganisations devra :

a) Promouvoir le respect et la pleine application des dispositions de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones et assurer le suivi de son efficacité^b;

b) Permettre aux interlocuteurs, aux services ou aux représentants de ses membres de se réunir régulièrement pour échanger des informations concernant leurs travaux sur les questions autochtones;

c) Examiner les moyens de renforcer la coopération entre ses membres afin de promouvoir les droits fondamentaux et le bien-être des peuples autochtones par le biais d'activités communes et d'autres formes de coopération;

^a L'Instance permanente sur les questions autochtones est un organe consultatif d'experts indépendants rendant compte au Conseil économique et social pour toutes les questions relevant du mandat du Conseil et ayant été créé par la résolution 2000/22 d'ECOSOC.

^b Art. 42 : « L'Organisation des Nations Unies, ses organes, en particulier l'Instance permanente sur les questions autochtones, les institutions spécialisées, notamment au niveau des pays, et les États favorisent le respect et la pleine application des dispositions de la présente Déclaration et veillent à en assurer l'efficacité ».

d) Analyser les recommandations de l'Instance permanente des Nations Unies sur les questions autochtones et contribuer à leur mise en œuvre sur la base du mandat, des ressources et des capacités de chaque organisation;

e) Nouer des relations avec les gouvernements, les donateurs, les organismes de la société civile, les organisations autochtones et autres afin d'examiner les modalités de coopération permettant d'aider l'Instance permanente des Nations Unies sur les questions autochtones;

f) Nouer des relations avec d'autres mandats pertinents, y compris le Mécanisme d'experts sur les droits des peuples autochtones et le Rapporteur spécial sur les droits des peuples autochtones, des gouvernements, des donateurs, des organisations de la société civile, des organisations autochtones et autres afin d'examiner les modalités de coopération permettant d'aider l'Instance permanente des Nations Unies sur les questions autochtones;

g) Collaborer avec l'Instance permanente des Nations Unies sur les questions autochtones et ses membres pour fournir et obtenir des informations, des conseils et des contributions significatives;

h) Donner des conseils et faciliter la prise en compte des questions autochtones dans le cadre de tous les programmes des membres et du système international;

i) Renforcer le soutien mutuel en faveur des interlocuteurs ou des représentants dans chacun des organismes, organisations, programmes et entités membres du Groupe d'appui interorganisations;

j) Assurer la coordination et la liaison avec les Groupes d'appui interorganisations régionaux et nationaux, ainsi que le partage de pratiques exemplaires et d'expérience.

Méthodes de fonctionnement

6. Le Groupe d'appui interorganisations se réunit au moins une fois par an pour une réunion de fond et organise des réunions de suivi selon que de besoin. Dans la pratique, le Groupe d'appui interorganisations se réunit également formellement ou officiellement pendant les sessions annuelles du Groupe d'appui interorganisations sur les questions concernant les peuples autochtones.

7. La présidence du Groupe d'appui interorganisations est déterminée par roulement annuel des membres. Le président est chargé de l'organisation, de la convocation et de la facilitation de toutes les réunions du Groupe d'appui interorganisations. La présidence change à la fin de chaque session annuelle du Groupe d'appui interorganisations sur les questions concernant les peuples autochtones.

8. Le Secrétariat du Groupe d'appui interorganisations sur les questions concernant les peuples autochtones copréside les réunions du Groupe d'appui interorganisations et fournit soutien et continuité au Président et au Groupe d'appui interorganisations selon que de besoin.

9. Le Groupe d'appui interorganisations invitera les membres du Groupe d'appui interorganisations sur les questions concernant les peuples autochtones en tant que contributeurs à ses débats, au besoin, en tenant compte de leurs dossiers respectifs.

10. Le Groupe d'appui interorganisations peut inviter, selon les besoins, des spécialistes, des organisations de la société civile et d'autres entités à observer ses débats ou à y contribuer lorsque leurs travaux peuvent être utiles à ceux du Groupe. Ces derniers pourraient assister à certaines parties des réunions interorganisations en fonction des décisions prises par le Président et le Coprésident en exercice du Groupe d'appui à l'issue de consultations avec les autres membres du Groupe.

11. Les membres du Groupe d'appui interorganisations assument leurs dépenses liées aux réunions.

12. Le Groupe d'appui interorganisations tient un dossier des comptes rendus des débats.

Annexe IV

Mesures découlant de la réunion annuelle du Groupe d'appui interorganisations sur les questions autochtones pour 2013

1. En préparation de la Conférence mondiale sur les populations autochtones, le Groupe d'appui doit poursuivre l'élaboration et finaliser en temps voulu les documents thématiques sur les domaines et les enjeux suivants :

- a) Protection des enfants contre la violence, l'exploitation et la maltraitance (UNICEF et ONU-Femmes);
- b) Gouvernance et droits de l'homme (PNUD);
- c) Éducation (UNESCO);
- d) Santé (OPS/OMS);
- e) Autochtones souffrant de handicaps (DAES – Secrétariat de la Convention relative aux droits des personnes handicapées);
- f) Accès aux services de santé en matière de santé procréative, y compris la prévention et le traitement du VIH/sida (FNUAP);
- g) Terre, territoires et ressources naturelles (FAO).

2. Les documents se conformeront à un modèle commun pour a) les messages clefs; b) le résumé; et c) les considérations générales et l'analyse, mais les organismes pourront décider de joindre une annexe consacrée aux pratiques exemplaires. ONU-Femmes rendra compte à nouveau au Groupe d'appui interorganisations de la décision visant à prendre l'initiative de l'élaboration d'un mémoire sur l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes. Le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme réexaminera sa décision concernant l'élaboration d'un mémoire sur la participation. En ce qui concerne les mémoires sur les terres, les territoires et les ressources naturelles, les détails n'ont pu faire l'objet d'une discussion, du fait que la FAO n'était pas disponible pour participer à la réunion. Il a été convenu qu'un débat distinct se tiendrait, auquel participeraient la Convention sur la diversité biologique, la Coalition internationale pour l'accès à la terre, la FAO, le Fonds international de développement agricole, le Programme des Nations Unies pour l'environnement et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) dans le but de s'entendre sur le processus, la structure et le contenu de ce document thématique. Mirna Cunningham a suggéré de mettre l'accent sur le document du point de vue de l'autodétermination des peuples autochtones et du droit collectif inaliénable à la propriété, à l'usage et au contrôle des terres, territoires et autres ressources naturelles, un thème central de la Conférence mondiale sur les populations autochtones. Les organismes participants étaient en général favorables à cette proposition.

3. Afin d'assurer l'efficacité de la promotion de la Conférence mondiale sur les populations autochtones, le Groupe d'appui interorganisations est encouragé à concevoir des messages clefs répartis en quatre thèmes, à savoir l'inégalité, la gouvernance, l'égalité des sexes et l'approche axée sur les droits de l'homme.

4. Le Groupe d'appui interorganisations continuera à rechercher les occasions de soutenir la participation des peuples autochtones à la Conférence mondiale sur les populations autochtones (y compris ses processus préparatoires), qui se tiendra en septembre 2014.
5. Les entités devraient également promouvoir la Conférence mondiale sur les peuples autochtones auprès des hauts responsables et des directeurs, et les encourager à participer.
6. Le Groupe de coordination mondiale de la Conférence mondiale sur les populations autochtones et l'Instance permanente examineront la recommandation selon laquelle ils organiseraient une ou plusieurs réunions avec les chefs de secrétariat des organismes afin de les informer sur la Conférence mondiale sur les populations autochtones et de les convaincre de participer activement.
7. Le mandat révisé sera diffusé sous forme électronique par la Convention sur la diversité biologique à tous les membres du groupe de soutien pour examen final et approbation, et la version définitive sera transmise au Président du Groupe d'appui interorganisations sur les questions concernant les peuples autochtones.
8. Le Groupe d'appui interorganisations convient de tenir, au minimum, des téléconférences bimestrielles pendant la période précédant la Conférence mondiale sur les populations autochtones, en septembre 2014, pour partager les progrès réalisés et convenir des mesures appropriées au cours du déroulement du processus de la Conférence mondiale sur les populations autochtones.
9. Le Groupe d'appui interorganisations consent à ce que les rapports, études, enquêtes et autres documents préparés ou commandés par des organismes individuels soient rendus disponibles en ligne et que les membres du Groupe d'appui interorganisations soient informés du site Web où ils pourront les consulter.
10. En sa capacité de Coprésident, le Chef du secrétariat de l'Instance permanente identifiera les entités pertinentes ne participant pas actuellement au Groupe de soutien et écrira aux chefs de secrétariat des organismes respectifs en leur demandant de nommer un coordonnateur pour les questions autochtones.
11. Les organismes doivent présenter à l'Instance permanente un rapport annuel précédé d'un résumé analytique récapitulant les suites données aux recommandations de l'Instance, afin d'aider le secrétariat de l'Instance permanente à analyser ces rapports et à élaborer le rapport, de même que le rapport final complet de la deuxième Décennie internationale des peuples autochtones.
12. Les membres du Groupe d'appui interorganisations préconisent une collaboration accrue avec les membres du Groupe d'appui interorganisations sur les questions concernant les peuples autochtones pendant les sessions annuelles de l'Instance afin d'assurer une plus grande cohérence et d'accroître les effets de synergie, notamment en ce qui concerne les recommandations et le suivi.